

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 20 mai 2014, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était également présent le directeur général et greffier par intérim, monsieur Denis Leclerc.

## **ORDRE DU JOUR**

19 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
  - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 22 avril 2014 à 19 h.
  - b) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le 12 mai 2014 à 19 h 30.
- 4. Première période de questions.**
- 5. Rapport du maire.**
  - a) Rapport du maire.
- 6. Administration, Finances et Qualité de services**
  - a) Rapport des responsables et comités.
  - b) Présentation et approbation des comptes.
  - c) Adoption du règlement # 83-2014 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités abrogeant le règlement # 50-2010.
  - d) Dépôt du certificat de procédures d'enregistrement du règlement # 85-2014.
  - e) Dépôt des états des projections budgétaires et des états comparatifs en date du 30 avril 2014.
  - f) Autorisation de transferts budgétaires.
  - g) Acceptation de démission – Poste de secrétaire temporaire au Service du Greffe.
  - h) Achat d'un photocopieur.
  - i) Congés fériés de la Fête nationale et de la Fête de la Confédération du Canada.
  - j) Demande de tenue du bazar annuel – Paroisse de Sainte-Marguerite.
  - k) Contribution municipale – Fondation des Écoles primaires de Sainte-Marguerite-Estérel.
  - l) Modifications à la résolution # 4888-03-2014 – Contributions financières à certains organismes dans le cadre du 150<sup>e</sup>.
  - m) Contribution municipale – Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut.
  - n) Contribution municipale – Coopérative de solidarité Café O'Marguerites.
- 7. Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.**
  - a) Rapports des responsables et comités.
- 8. Travaux publics et Hygiène du milieu**
  - a) Rapport des responsables et comités.
  - b) Embauche – Manœuvre temporaire – Concours d'emploi # 201404-18.
  - c) Abat-poussière – Dossier # TP-201404-06 – Octroi de contrat à Somavrac C.C. inc.
  - d) Traitement des pelouses – Dossier # TP-201404-07 – Octroi de contrat à Pelouse Unique.
  - e) Marquage de chaussées – Dossier # TP-201404-08 – Octroi de contrat à Lignes Maska.
  - f) Fauchage mécanique des accotements et fossés – Dossier # TP-201404-

- 10 – Octroi de contrat à Les Entreprises N. Théoret inc.
  - g) Remplacement de bornes d'incendie.
  - h) Réparations de chaussées pavées.
  - i) Demande d'installation d'une nouvelle lumière de rue – Vers le 356, rue du Lac-Croche.
- 9. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire**
- a) Rapports des responsables et comités.
  - b) Embauche – Poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement étudiant saisonnier – Concours d'emploi # 201403-08.
  - c) Demande d'usage conditionnel # 2013-UC-0013 – 48, rue des Trembles - Résidence de tourisme.
  - d) Demande d'usage conditionnel # 2014-UC-0003 – 14, rue du Sentier-du-Chevreuil – Résidence de tourisme.
  - e) Service de patrouille de sécurité pour application de divers règlements d'urbanisme.
  - f) Proclamation de la Journée de l'Environnement – 7 juin 2014.
- 10. Loisirs, Culture et Promotion touristique**
- a) Rapports des responsables et comités.
  - b) Embauche – Concours d'emplois étudiants # 201403-09 – Aide-coordonnatrice au camp de jour 2014.
  - c) Embauches – Concours d'emplois étudiants # 201403-09 Moniteurs(trices) et préposée au service de garde.
  - d) Entente pour utilisation des équipements et des locaux de l'École Mgr-Ovide-Charlebois – Camp de jour 2014.
  - e) Aménagement plage municipale et horaire.
  - f) Tennis municipaux – horaire.
- 11. Correspondance.**
- 12. Affaires nouvelles.**
- a) Approbation de démission – Poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien.
  - b) Partenariat avec l'École Mgr-Ovide-Charlebois – Projet parc-école et patinoire – Affectation du fonds de parc.
  - c) Demande de signalisation rue du Joli-Bois intersection rue du Joli-Bosquet.
- 13. Seconde période de questions.**
- 14. Levée de la séance.**

## **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

M. le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

4932-05-2014

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé avec les modifications suivantes :

- Le point 9. c) Demande d'usage conditionnel # 2013-UC-0013 – 48, rue des Trembles - Résidence de tourisme, est retiré de l'ordre du jour.
- Le point 9. d) Demande d'usage conditionnel # 2014-UC-0003 – 14, rue du Sentier-du-Chevreuil – Résidence de tourisme, est retiré de l'ordre du jour.
- Le point 12 a) Approbation de démission – Poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien, est ajouté.
- Le point 12 b) Partenariat projet parc-école - Affectation du fonds de parc, est ajouté.
- Le point 12 c) Demande de signalisation rue du Joli-Bois intersection rue du Joli-Bosquet, est ajouté.

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

4933-05-2014

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 22 AVRIL 2014 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 avril 2014 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 22 avril 2014 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4934-05-2014

3. b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 12 MAI 2014 À 19 H 30.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2014 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 12 mai 2014 à 19 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

### **4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **5. RAPPORT DU MAIRE**

5. a) RAPPORT DU MAIRE

Le maire, monsieur Gilles Boucher, explique l'intervention de la Ville dans le dossier du barrage du Lac-Croche qui est traité conjointement avec l'association des résidants, la MRC des Pays-d'en-Haut et la Ville d'Estérel.

M. Boucher mentionne l'implication du Service de l'Urbanisme pour la recherche d'un terrain municipal propice à l'établissement du jardin communautaire en projet.

Il rappelle à l'assistance que la collecte des encombrants se tient cette semaine et qu'un message téléphonique destiné aux contribuables a été laissé dans le courant de la fin de semaine dernière.

Il traite du développement du dossier de logements abordables qui implique également les élues, mesdames Johanne Lepage et Lisiane Monette.

Au chapitre de l'aménagement des bureaux, des travaux de l'hôtel de Ville et de son annexe, monsieur le maire traite de l'avancement des travaux et d'une éventuelle « Porte ouverte » au cours de l'été. La salle du conseil peut dorénavant être offerte en location, les modalités sont décrétées ce soir et les informations peuvent être obtenues en s'adressant à la réception.

Suite aux ententes en vigueur, l'accès à la plage municipale débute le 31 mai 2014 et le tennis est accessible dès maintenant les fins de semaine.

M. Boucher annonce le lancement de l'été en fête par une conférence de presse le 27 mai qui sera suivie d'un publipostage le 29 mai. Quant au 150<sup>e</sup> anniversaire, la conférence de presse est prévue le 11 juin et le publipostage le 16 juin.

En vue de l'harmonisation de la réglementation nautique sur les lacs navigables Masson et du Nord, le comité s'est réuni pour traiter de la navigation, l'accès et les vignettes et la pose de bouées de signalisation pour en arriver à prévenir au maximum l'érosion des berges. La ville d'Estérel s'est adjointe la firme Hémisphères pour l'étude spécialisée dans le domaine.

Enfin, M. le maire invite la population à surveiller sa nouvelle formule de tournoi de golf local dont les modalités seront publiées le mois prochain.

## **6. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES**

### **6. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.**

La responsable, madame Johanne Lepage, fait rapport du dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 avril 2014.

Elle mentionne que des avis de rappel ont été transmis sans frais aux contribuables dont les montants de taxes excèdent 300 \$ et qui n'ont pas réglé leur premier versement pour leur éviter des pénalités importantes.

**4935-05-2014**

### **6. b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.**

ATTENDU les dépenses incompressibles le tout tel qu'il appert aux périodes et selon les chèques suivants :

Période du 19 au 25 avril 2014,	
chèques # 22 144 à # 22 153 totalisant :	51 462.00 \$ ;
Période du 26 avril au 2 mai 2014,	
chèque # 22 154 totalisant :	26 415.51 \$ ;
Période du 3 au 9 mai 2014,	
chèques # 22 155 à # 22 193 totalisant :	60 443.58 \$ ;
(le chèque # 22 174 est inexistant)	
Période du 10 au 16 mai 2014,	
Aucun ;	

ATTENDU les comptes du mois de mai 2014 totalisant 137 068.31 \$ ;  
(les chèques # 22 201, # 22 227 et # 22 253 sont inexistants.)

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE les dépenses incompressibles, représentées par les chèques # 22 144 à # 22 193, et les comptes du mois de mai 2014 au montant total de 275 389.40 \$, soient approuvés et payés.

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

---

Sébastien Racette  
Trésorier

**4936-05-2014**

### **6. c) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 83-2014 DÉCRÉTANT DES DISPOSITIONS SUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 50-2010.**

ATTENDU les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, permettent de financer tout bien, service ou activité au moyen d'un

mode de tarification ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de ses contribuables en général de taxer les services en fonction des bénéfices reçus, en imputant directement aux usagers les coûts qu'ils engendrent localement ;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour les tarifs applicables et d'abroger le règlement numéro 50-2010 ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en date du 17 mars 2014, par madame Lisiane Monette, conseillère municipale ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement dans les délais requis et ont renoncé à la lecture complète du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu et adopté à l'unanimité ce qui suit :

QUE le règlement numéro *83-2014 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et imposant un tarif à cette fin et abrogeant le règlement # 50-2010 et ses amendements* soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication de son avis de promulgation.

6. d) DÉPÔT DU CERTIFICAT DE PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT # 85-2014.

Mme Judith Saint-Louis, greffière adjointe, dépose conformément à la procédure édictée à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt # 85-2014 abrogeant le règlement # 80-2014 décrétant une dépense de 3 063 000 \$ et un emprunt de 3 063 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble 88, chemin Masson (terrain et bâtisses) étant connu comme étant l'ancien couvent tenu le 8 mai 2014.

6. e) DÉPÔT DES ÉTATS DES PROJECTIONS BUDGÉTAIRES ET DES ÉTATS COMPARATIFS EN DATE DU 30 AVRIL 2014.

En conformité avec l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le trésorier, monsieur Sébastien Racette, dépose les états des projections budgétaires et les états comparatifs des revenus et dépenses en date du 30 avril 2014 pour le premier semestre de 2014 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

**4937-05-2014**

6. f) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts tel que préparé par monsieur Sébastien Racette, trésorier, en date du 8 mai 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est résolu à l'unanimité et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau joint à la présente pour en faire partie intégrante.

4938-05-2014

6. g) ACCEPTATION DE DÉMISSION - POSTE DE SECRÉTAIRE TEMPORAIRE AU SERVICE DU GREFFE.

ATTENDU l'avis de démission tel que formulé par madame Louise Métayer, secrétaire temporaire au Service du Greffe, qui informe la Ville qu'elle quitte pour profiter de sa retraite du monde du travail effective à compter du 16 mai 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de madame Louise Métayer, la remercie de ses bons et loyaux services lors de ces neuf (9) dernières années de services et lui souhaite de profiter en santé de sa retraite bien méritée.

4939-05-2014

6. h) ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR.

ATTENDU les besoins pour le service administratif et le bureau du maire pour un appareil commun de reprographie et numérisation de documents ;

ATTENDU qu'après analyse, le trésorier, monsieur Sébastien Racette, recommande l'achat d'un copieur Canon modèle IRC2225 avec contrat de service annuel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et autorise le Service de la Trésorerie à procéder à l'achat du copieur Canon IRC2225 de Juteau et Ruel au montant de 4 600.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

4940-05-2014

6. i) CONGÉS FÉRIÉS DE LA FÊTE NATIONALE ET DE LA FÊTE DE LA CONFÉDÉRATION DU CANADA.

ATTENDU les prescriptions de la *Loi sur les normes du Travail*, de la *Loi sur la Fête nationale*, du Règlement sur les normes du travail (L.Q., 1979, c. 45, a. 88, 89 et 91 ; après refonte : L.R.Q., c. N-1.1) et des dispositions de la convention collective en vigueur relativement aux congés fériés de la Fête nationale du Québec et celle de la Fête de la Confédération du Canada ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil décrète que les services municipaux seront fermés le mardi 24 juin 2014 et le lundi 30 juin 2014 en raison de ces congés fériés.

4941-05-2014

6. j) DEMANDE DE TENUE DU BAZAR ANNUEL – PAROISSE DE SAINTE-MARGUERITE.

ATTENDU les demandes d'autorisation de la Paroisse de Sainte-Marguerite pour tenir son bazar annuel les 28 et 29 juin 2014 sur les terrains de l'église et du presbytère et pour le prêt d'une série de tables pour cette occasion ;

ATTENDU les dispositions de la réglementation d'urbanisme applicable aux ventes de débarras ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Alexandre Cantin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accueille les demandes précitées et autorise la Paroisse de Sainte-Marguerite à tenir son grand bazar annuel aux dates précitées et autorise le Service des Loisirs à prêter le nombre de tables requis.

4942-05-2014

6. k) CONTRIBUTION MUNICIPALE – FONDATION DES ÉCOLES PRIMAIRES DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

ATTENDU la tenue d'un souper bénéfique organisé au profit de la Fondation des Écoles primaires de Sainte-Marguerite-Estérel qui se tiendra le 22 mai 2014 à l'École hôtelière des Laurentides de Sainte-Adèle au coût de 60 \$ du billet ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes locaux à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil signifie à la Fondation des Écoles primaires de Ste-Marguerite-Estérel qu'il accepte de contribuer à son souper bénéfique et autorise le Service de la Trésorerie à lui verser une contribution au montant de 600 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

4943-05-2014

6. l) MODIFICATIONS À LA RÉSOLUTION # 4888-03-2014 – CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À CERTAINS ORGANISMES DANS LE CADRE DU 150<sup>E</sup>.

ATTENDU la résolution # 4888-03-2014 corrigée par la résolution # 4902-04-2014 du 22 avril 2014 à l'effet de spécifier dans un tableau le montant des contributions attribuées aux organismes après étude des besoins spécifiés aux projets déposés dans le cadre du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville ;

ATTENDU que ce conseil a attribué au Club de l'Âge d'Or du Lac Masson un montant de 2 000 \$ et à la Société d'Histoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson /Estérel un montant de 3 000 \$ ;

ATTENDU qu'il y a lieu de redistribuer ces montants compte tenu de nouvelles considérations dans les projets de ces deux organismes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Alexandre Cantin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil modifie les montants du tableau des contributions à la résolution # 4888-03-2014 en attribuant un montant de 1 000 \$ au Club de l'Âge d'Or du Lac-Masson et un montant de 4 000 \$ à la Société d'Histoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson / Estérel de manière à permettre la réalisation des deux projets supervisés par cette dernière.

QU'un nouveau paragraphe soit ajouté à la fin de la résolution qui se lira comme suit : « *QUE ce conseil attribue une contribution au montant de 6 000 \$ à la Société d'Histoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson / Estérel à même le poste budgétaire # 02-11000-970 pour la réalisation du projet de chroniques anciennes en collaboration avec le Club de l'Âge d'Or et M. Gilles David, cette somme correspondant à des donations effectuées par des citoyens en faveur de cette réalisation.* »

4944-05-2014

6. m) CONTRIBUTION MUNICIPALE – FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT.

ATTENDU que la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut a pour mission depuis 1990 de procéder à l'acquisition d'équipements médicaux qu'elle remet aux divers intervenants dans le domaine de la santé sur le territoire des Laurentides ;

ATTENDU le plan de visibilité annuel déposé pour les diverses activités et parutions 2014 à 2016 aux montants forfaitaires de 5 000 \$ par année pour les

trois (3) ans ;

ATTENDU que les activités prévues en 2014 incluses au forfait sont :

- le 14 juin 2014 à St-Adolphe, Bateaux dragons ;
- le 29 juin 2014 parcourant plus de 32 municipalités, le Cyclo 200 ;
- le 13 août 2014 à Ste-Agathe, le tournoi de golf ;
- le 22 octobre 2014, le souper bénéfique du Président ;
- et la participation à l'intérieur de l'agenda annuel de la Fondation.

ATTENDU que pour rencontrer les exigences du ministère des Transports, la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson doit autoriser le passage de la randonnée Cyclo 200 sur son territoire par résolution ;

ATTENDU que les cyclistes seront escortés par la Sûreté du Québec sur leur trajet ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes de bienfaisance à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 *déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil signifie à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qu'il accepte de contribuer à sa campagne de financement et autorise le Service de la Trésorerie à lui verser un montant de 5 000 \$ pour l'année 2014 et s'engage à lui verser 5 000 \$ par année pour les exercices financiers 2015 et 2016 à même le poste budgétaire # 02-11000-970.

QUE ce conseil signifie au ministère des Transports qu'il accueille favorablement la demande de la Fondation pour faire usage des chemins publics pour le passage du Cyclo 200 sur son territoire et qu'il met également à la disposition des cyclistes ses infrastructures municipales soit l'accès à la caserne située au 9, chemin Masson sise à l'intersection du chemin de Chertsey et du chemin des Hauteurs pour l'utilisation de toilettes, ravitaillement en eau ou halte.

QUE le directeur du Service de Sécurité Incendie, monsieur Pierre Tessier, soit mandaté pour donner suite à ce dossier.

**4945-05-2014**

6. n) CONTRIBUTION MUNICIPALE – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CAFÉ O'MARGUERITES.

ATTENDU la demande telle que déposée par la Coopérative de solidarité Café O'Marguerites pour la réalisation d'une murale à caractère historique ayant pour thème l'identité propre de la Ville ;

ATTENDU que ce projet cadre bien avec la volonté du conseil d'ajouter des repères visuels visant à révéler l'appartenance des citoyens ;

ATTENDU que ce projet est bénéfique pour le rayonnement culturel du milieu et d'un de nos artistes locaux, M. Sacha Barette ;

ATTENDU que ce conseil désire soutenir ses organismes en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil signifie à la Coopérative de solidarité Café O'Marguerites qu'il accepte de participer à son projet pour sa représentativité et autorise le Service de la Trésorerie à lui verser en temps et lieu une commandite au montant de



1 500 \$ le tout conditionnellement à ce qu'elle obtienne l'accord écrit du propriétaire de l'immeuble où sera située la murale.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.**

### **7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS**

Monsieur Pierre Tessier dépose le rapport mensuel des activités du mois d'avril 2014 du Service de Sécurité Incendie.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, commente le rapport déposé et les statistiques sur les activités du service dont 9 appels d'incendie et 2 en entraide municipale.

## **8. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### **8. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS**

Le conseiller responsable, monsieur Daniel Beaudoin, commente les interventions effectuées par le Service des Travaux publics notamment la réparation des certains fossés, ponceaux et assiettes de certains rues endommagées par les fortes pluies de la fin de semaine dernière.

Il évoque aussi la possibilité d'acquérir une pelle mécanique pour les travaux municipaux envisagés.

**4946-05-2014**

### **8. b) EMBAUCHE – MANŒUVRE TEMPORAIRE – CONCOURS D'EMPLOI # 201404-18.**

ATTENDU les besoins en ressources humaines au Service des Travaux publics pour un poste de manœuvre temporaire pour un surcroît de travail ;

ATTENDU le concours d'emploi par affichage # 201404-18 ;

ATTENDU la délégation de pouvoirs telle qu'accordée par le règlement # 19-2007 concernant la délégation de pouvoirs à certains officiers municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de monsieur Mario Charbonneau à titre de salarié temporaire au poste de manœuvre au Service des Travaux publics à compter du 30 avril 2014 pour une période d'environ deux semaines.

**4947-05-2014**

### **8. c) ABAT-POUSSIÈRE – DOSSIER # TP-201404-06 - OCTROI DE CONTRAT À SOMAVRAC.**

ATTENDU les besoins en matière d'abat poussière sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU l'appel d'offres de gré à gré préparé par monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques ;

ATTENDU le tableau des résultats des soumissions reçues comme suit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Par tonne métrique Avant taxes</b>
Calclo	495.00 \$
Sel Warwick	448.75 \$
Somavrac C.C. Inc.	444.51 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo en faveur de la

soumission la plus basse et la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'épandage d'abat-poussière sur certaines rues du territoire, accepte la soumission de Somavrac C.C. Inc. au prix de 444.51 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables et lui attribue le contrat pour la fourniture du calcium en flocons pour un montant n'excédant pas 17 780.40 \$ plus les taxes applicables, le tout en respectant les conditions suivantes :

- Que le produit utilisé soit conforme aux normes BNQ et aux nouvelles exigences gouvernementales ;
- Que les conditions et recommandations d'épandage soient respectées ;
- Que les rues et routes recevant de l'abat-poussière soient conformes au plan soumis par le directeur du Service des Travaux publics et Services techniques ;
- Que le Service des Travaux publics procède à deux (2) épandages au cours de l'été 2014 afin de nous assurer de bien stabiliser les routes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-32000-620.

**4948-05-2014**

8. d) TRAITEMENT DES PELOUSES – DOSSIER # TP-201404-07 - OCTROI DE CONTRAT À PELOUSE UNIQUE.

ATTENDU la politique établie pour favoriser le développement durable et encourager l'utilisation de produits non nocifs pour l'environnement et biodégradables ;

ATTENDU l'appel d'offres de gré à gré préparé par monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo en faveur de l'offre présentée par Pelouse Unique inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de Pelouse unique inc 3 960.00 \$ plus les taxes applicables et lui octroie le contrat saisonnier pour le traitement de fertilisation de certains terrains municipaux selon les recommandations de monsieur Bernard Malo.

QUE ce conseil recommande de recourir à ces techniques et fertilisants dans les endroits où la situation l'exige et demande au Service des Travaux publics et Services techniques de recourir à la méthode d'herbicyclage en vue de réduire l'utilisation de fertilisants à plus long terme.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70150-447.

**4949-05-2014**

8. e) MARQUAGE DE CHAUSSÉES – DOSSIER # TP-201404-08 - OCTROI DE CONTRAT À LIGNES MASKA.

ATTENDU l'appel d'offres par voie d'invitation de gré à gré préparé par monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, pour divers prix unitaires de travaux de marquage de chaussées sur le territoire de la Ville et sur le réseau artériel de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU le tableau des résultats des soumissions reçues comme suit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis avant taxes</b>
Lignes Maska	9 310.00 \$
Lignco	11 994.00 \$
Marquage signalisation	10 929.00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo en faveur de la soumission la plus basse et la plus avantageuse pour la Ville ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Lignes Maska et lui attribue le contrat pour le marquage des voies publiques municipales, stationnements et les traverses de piétons ou d'écoliers aux endroits recommandés selon le rapport produit par monsieur Bernard Malo pour un montant n'excédant pas 9 310.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-35500-459 et # 62-35500-459.

**4950-05-2014**

8. f) FAUCHAGE MÉCANIQUE DES ACCOTEMENTS ET FOSSÉS – DOSSIER # TP-201404-010 - OCTROI DE CONTRAT À LES ENTREPRISES N. THÉORET INC.

ATTENDU l'appel d'offres fait auprès de deux entreprises, soit Entreprises N. Théoret inc. de Boisbriand et Entreprises Marc Leduc inc. de Saint-Eustache ;

ATTENDU la seule soumission reçue de Les Entreprises N. Théoret inc. au prix de 50 \$ du kilomètre plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de Les Entreprises N. Théoret au montant de 50 \$ du kilomètre et lui attribue le contrat pour le fauchage des mauvaises herbes selon les directives du directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo, pour un montant n'excédant pas 7 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-32000-521.

**4951-05-2014**

8. g) REPLACEMENT DE BORNES D'INCENDIE.

ATTENDU le plan d'intervention des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout ;

ATTENDU que trois bornes d'incendie sont défectueuses dont deux sur la rue du Sentier-du-Bouleau et une sur la rue du Sentier-du-Sommet ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et autorise le remplacement des trois bornes d'incendie défectueuses pour un montant n'excédant pas 12 500 \$ avant les taxes applicables et que cette dépense soit payable à même le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans.

**4952-05-2014**

8. h) RÉPARATIONS DE CHAUSSÉES PAVÉES.

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo, après analyse du Comité des travaux publics pour procéder aux réparations de chaussées pavées suite aux

fortes pluies du printemps et aux ouvertures effectuées lors de bris de conduites souterraines ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur, M. Bernard Malo, à procéder selon ses recommandations pour un montant total plus les taxes applicables de 22 100.00 \$ à savoir :

- Chemin de Sainte-Marguerite ;
- Rue des Lilas ;
- Chemin Masson ;
- Rue des Pivoines ;
- Chemin des Hauteurs
- Rue du Domaine-Moclar
- Et rue du Lac-Piché

QUE ces dépenses soient imputées aux postes comptables appropriés # 02-32000-625 et # 62-32000-625.

**4953-05-2014**

8. i) DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE LUMIÈRE DE RUE – VERS LE 356, RUE DU LAC-CROCHE.

ATTENDU la demande d'installation d'une nouvelle lumière de rue vers le 356, rue du Lac-Croche ;

ATTENDU les nouvelles dispositions relatives au traitement de ce type de demande à la politique # 68-2012 en vigueur depuis le 12 novembre 2012 ;

ATTENDU les coûts réguliers d'acquisition d'une potence de huit pieds avec tête Cobra de 70 watts avec fusible et porte-fusible au montant de 461.00 \$ avant les taxes applicables de Mari-Max Électrique inc., de même que les frais d'installation par Hydro-Québec au montant de 144.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable émanant du comité des Travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation du Comité des Travaux publics et acquiesce à l'installation d'un nouveau luminaire sur le poteau # JDGGZ2 situé sur la rue du Lac-Croche, lampe Sodium Haute Pression de 70 watts.

QUE le Service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter les factures inhérentes à cette installation, le tout en temps et lieu.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 02-34000-640 et # 02-34000-521.

**9. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

9. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement dépose le rapport mensuel d'activités, le rapport mensuel et le rapport comparatif du mois d'avril 2014.

La conseillère responsable de l'Urbanisme et de la Mise en valeur du territoire, madame Gisèle Dicaire, commente le rapport déposé et indique que malgré qu'il y ait moins de permis d'émis, la valeur des travaux est plus importante.

Elle ajoute également que de nouvelles activités sont présentées à la halte

garderie locale gérée par le Comité 0 - 5 ans.

Le conseiller responsable de l'Environnement, monsieur Stéphane Longtin, commente la mise en place du projet-pilote de collecte des matières organiques.

**4954-05-2014**

9. b) EMBAUCHE – POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT ÉTUDIANT SAISONNIER – CONCOURS D'EMPLOI # 201403-08.

ATTENDU le concours d'emploi # 201403-08 pour le poste étudiant d'inspecteur en urbanisme et en environnement saisonnier ;

ATTENDU qu'après analyse des candidatures et examen d'usage, le comité de sélection a formulé sa recommandation en faveur de madame Vanessa Demers, candidate ayant déjà occupé cette fonction à l'été 2012 ;

ATTENDU les dispositions de l'actuelle convention collective ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Vanessa Demers, à titre de salarié étudiant, au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement saisonnier au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement à compter du 26 mai 2014 le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-47010-141 et # 02-61000-141.

9. c) DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL # 2013-UC-0013 – 48, RUE DES TREMBLES - RÉSIDENCE DE TOURISME.

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour et est reporté à une séance ultérieure.

9. d) DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL # 2014-UC-0003 – 14, RUE DU SENTIER-DU-CHEVREUIL – RÉSIDENCE DE TOURISME.

Ce sujet à été retiré de l'ordre du jour et est reporté à une séance ultérieure.

**4955-05-2014**

9. e) SERVICE DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ POUR APPLICATION DE DIVERS RÈGLEMENTS D'URBANISME.

ATTENDU la résolution # 4920-04-2014 prise le 22 avril 2014 à l'effet d'offrir à nouveau le service de surveillance et d'application de la réglementation municipale par un contrat à Sécurité des Deux-Rives ;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer par résolution les agents accrédités par la Ville pour la représenter ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, monsieur Martin Léger ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE messieurs Arnaud Gouin Brunelle et Danis Dubois ou tout autre agent accrédité de Sécurité des Deux-Rives, soient nommés pour représenter la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour faire respecter l'ensemble des règlements municipaux dont principalement le règlement portant sur les nuisances (*Règlement concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson # SQ-04-2012*),

sur la paix et l'ordre (*Règlement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson # SQ-05-2012*) et sur les feux, fumée, etc. (*Règlement concernant le Service de Sécurité Incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies # AG-014-2009*).

4956-05-2014

9. f) PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT – 7 JUIN 2014.

ATTENDU que l'enjeu environnemental se veut une priorité pour les membres de ce conseil en vue d'offrir à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, une ville axée sur la protection de l'environnement ;

ATTENDU que tous les aspects de l'environnement : lacs, cours d'eau, espaces naturels, espaces urbanisés, cueillette des déchets, récupération et recyclage, préservation de l'eau potable et le contrôle de l'eau de consommation, font l'objet d'une attention particulière au sein des différents services municipaux ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson entend bien sensibiliser toute la population à ces grands enjeux avec la tenue d'un événement de promotion et de sensibilisation de façon annuelle ;

ATTENDU que les différentes associations et établissements ont été approchés pour participer à cet événement communautaire qui prendra place le samedi 7 juin prochain ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil décrète la journée du Samedi 7 juin 2014 « Journée de l'Environnement » pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le tout selon la programmation déposée par le Service de l'Environnement et invite toute sa population à participer aux différents ateliers de même qu'au concours « Village fleuri » qui aura un impact visuel notable compte tenu du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville.

QUE ce conseil autorise les dépenses inhérentes à l'organisation de cette journée et qu'elles soient imputées aux postes budgétaires appropriés.

## **10. LOISIRS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE**

### **10. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.**

Monsieur Benoît Beauchamp dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale de Sainte-Marguerite-Estérel pour le mois d'avril 2014.

Le responsable, monsieur le maire, Gilles Boucher, commente le rapport déposé et explique que la bibliothèque gagne en popularité avec ses 651 membres assidus.

Il mentionne que les activités printanières se poursuivent à l'École Mgr-Lionel-Scheffer tandis que les activités estivales ont débuté cette semaine notamment les ligues de balle hommes et femmes. La saison de soccer pour les jeunes débute le 15 juin, il est encore temps de les inscrire.

En ce qui concerne le camp de jour qui sera localisé à l'École Mgr-Ovide-Charlebois, les huit semaines thématiques débutent le 25 juin.

L'équipe des loisirs travaille sur la présentation d'une nouvelle formule pour le tournoi de golf municipal au mois d'août au Club de golf Ste-Marguerite.

M. Boucher invite la population à visiter et s'abonner au centre de conditionnement réouvert au sous-sol de l'hôtel en ville.

**4957-05-2014**

10. b) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOIS ÉTUDIANTS # 201403-09 - AIDE-COORDONNATRICE AU CAMP DE JOUR 2014.

ATTENDU le concours d'emplois # 201403-09 publié le 19 mars 2014 pour une embauche au poste étudiant d'aide-coordonnatrice au camp de jour 2014 ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil embauche madame Amélie Langlais au poste étudiant d'aide-coordonnatrice du camp de jour 2014 pour une période de huit (8) semaines à compter du 25 juin 2014 jusqu'au 15 août 2014 du lundi au vendredi selon l'horaire établi, soit 40 heures par semaine, le tout selon la politique en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70190-141.

**4958-05-2014**

10. c) EMBAUCHES – CONCOURS D'EMPLOIS ÉTUDIANTS # 201403-09 - MONITEURS(TRICES) ET PRÉPOSÉE AU SERVICE DE GARDE.

ATTENDU le concours d'emplois étudiants # 201403-09 publié le 19 mars 2014 pour l'embauche aux postes de moniteurs(trices) et préposée au service de garde du camp de jour 2014 ;

ATTENDU les recommandations favorables de monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil embauche mesdames Audrey-Ann Beauchamp, Gabrielle Corbin-Oulhen, Bianka Duval, Marie-Pierre Duval, Marie-Claude Lalonde, Kim Lamoureux, aux postes étudiants de monitrices du camp de jour 2014 pour une période de huit (8) semaines à compter du 25 juin 2014 au 15 août 2014, selon l'horaire établi, soit 40 heures par semaine, le tout selon la politique en vigueur.

QUE ce conseil embauche madame Paméla Lidbetter au poste étudiant de préposée au service de garde du camp de jour 2014 pour une période de huit (8) semaines à compter du 25 juin 2014 au 15 août 2014, selon l'horaire établi, soit 40 heures par semaine, le tout selon la politique en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70190-141.

**4959-05-2014**

10. d) ENTENTE POUR UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS ET DES LOCAUX DE L'ÉCOLE MGR-OVIDE-CHARLEBOIS – CAMP DE JOUR 2014.

ATTENDU les pourparlers intervenus entre le coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, monsieur Benoît Beauchamp, et madame Martine Lapalme, directrice de l'École Mgr-Ovide-Charlebois, pour en venir à une entente de collaboration entre la Ville et l'École pour l'utilisation des locaux de l'École Mgr-Ovide-Charlebois située au 20, rue du Collège pour y tenir le Camp de jour 2014 ;

ATTENDU le projet d'entente telle que rédigé par la directrice, Mme Lapalme, daté du 3 avril 2014 ;

ATTENDU la recommandation favorable du coordonnateur, monsieur Benoît Beauchamp ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les conditions de l'entente précitée et autorise monsieur Benoît Beauchamp à signer pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir.

**4960-05-2014**

10. e) AMÉNAGEMENT PLAGE MUNICIPALE ET HORAIRE.

ATTENDU les conditions négociées de la servitude perpétuelle d'accès accordée par le nouveau propriétaire pour le maintien de la plage publique au lac Masson située sur la rue du Parc aux résidents et propriétaires contribuables de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson sans frais d'entrée ;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter les périodes et les heures d'ouverture applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil décrète que la plage située sur la rue du Parc conserve son caractère public selon l'horaire suivant de 10 h à 18 h :

- les fins de semaine seulement du 31 mai 2014 jusqu'au 15 juin 2014 ;
- tous les jours à compter du 21 juin jusqu'au lundi férié de la Fête du travail.

QUE la plage soit accessible selon les tarifs édictés à son règlement de tarification en vigueur.

QUE les services des Loisirs et de la Culture et des Travaux publics et Services techniques soit requis de préparer les équipements, l'aménagement de même que l'affichage approprié pour la plage avec surveillance et la réglementation en vigueur.

**4961-05-2014**

10. f) TENNIS MUNICIPAUX – HORAIRE.

ATTENDU les conditions négociées de la servitude perpétuelle d'accès accordée par le nouveau propriétaire pour le maintien des tennis municipaux situés sur la rue du Parc aux résidents et propriétaires contribuables de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson sans frais d'entrée ;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter les périodes et les heures d'ouverture applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Alexandre Cantin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil décrète que les tennis situés sur la rue du Parc conservent leur caractère public selon l'horaire suivant de 10 h à 18 h :

- les fins de semaine seulement du 17 mai 2014 jusqu'au 15 juin 2014;
- tous les jours à compter du 21 juin jusqu'au lundi férié de la Fête du travail.

QUE les services des Loisirs et de la Culture et des Travaux publics et Services techniques soit requis de préparer les équipements, l'aménagement de même que l'affichage approprié de la réglementation en vigueur.

**11. CORRESPONDANCE**

**12. AFFAIRES NOUVELLES.**

**4962-05-2014**

12. a) APPROBATION DE DÉMISSION – POSTE D'AIDE TECHNIQUE AUX LOISIRS ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN.

ATTENDU l'avis de démission tel que formulé par monsieur David Collin-Boulianne, occupant le poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien



remplaçant, prenant effet le 17 mai 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur David Collin-Boulianne, le remercie de ses bons et loyaux services et lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouvelles occupations.

**4963-05-2014**

12. b) PARTENARIAT PROJET PARC-ÉCOLE – AFFECTATION DU FONDS DE PARC ET TERRAIN DE JEUX.

ATTENDU que la Ville désire participer à la mise à niveau du parc-école situé sur le terrain de l'École Mgr-Ovide-Charlebois au 20, rue du Collège ;

ATTENDU que ce parc-école sera accessible à la population de la Ville ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir un protocole d'entente en vue de convenir des responsabilités de chacune des parties à l'entente relatives à la propriété du parc-école, des frais de ressources professionnelles, des choix et des coûts des équipements, de la gestion de l'aménagement et de sa construction ainsi que de son entretien éventuel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil confirme son intention de participer à l'aménagement d'un parc-école en partenariat avec la Commission scolaire des Laurentides, l'École Mgr-Ovide-Charlebois et la Fondation des Écoles primaires de Sainte-Marguerite-Estérel.

QUE la Ville s'engage à confirmer à l'intérieur d'un protocole de partenariat sa participation jusqu'à concurrence de cinquante mille dollars (50 000 \$) incluant les frais précédemment mentionnés et la main-d'œuvre.

QUE ce conseil affecte à ce projet parc-école un montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

QUE le directeur général et le coordonnateur du Service des Loisirs soient mandatés à représenter la Ville pour négocier le protocole d'entente et à le soumettre au conseil municipal pour commentaires et approbation.

**4964-05-2014**

12. c) DEMANDE DE SIGNALISATION RUE DU JOLI-BOIS INTERSECTION RUE DU JOLI-BOSQUET.

ATTENDU la demande telle que formulée par madame Katy Fontaine appuyée d'une vingtaine de résidents du secteur pour obtenir des panneaux d'arrêt sur la rue du Joli-Bois dans les deux directions à l'intersection de la rue du Joli-Bosquet ;

ATTENDU que cet emplacement correspond à un accès au parc du Joli-Bois nouvellement aménagé à l'automne 2013 ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de cette demande et autorise le Service des Travaux publics à procéder dans les meilleurs délais possibles à l'installation de panneaux d'avis indiquant la présence d'enfants dans ce secteur et autre signalisation appropriée et que demande soit faite à la Sûreté du Québec pour obtenir un rapport de recommandation pour l'installation potentielle de nouveaux arrêts à l'emplacement visé.

**13. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

4965-05-2014

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Étant 20 h 20, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher,  
Maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Denis Leclerc,  
Directeur général et greffier par intérim